



2023-021

ARRETE

ROUTE BARREE

«CHEMIN DE VILLEQUIER»

Le Maire de la commune de Vatteville-la-Rue

Vu

- vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Le code la route.
- vu l'intérêt général
- R. 610-5 du Code Pénal

Considérant

- le déchargement d'un engin
- qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et leur parcours

Arrête

Article 1 : dans l'après-midi le mercredi 12 avril 2023, pendant la durée du déchargement de l'engin, la circulation des véhicules sera interdite

Article 2 : la gendarmerie de Rives en Seine et La Police Municipale de la Communauté de Communes Caux Seine Agglo sont chargées du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie et en tout lieu qui sera jugé utile.

Article 4 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Rives en Seine
- La Police Municipale de la communauté d'agglomération Caux Seine Agglo

Fait à Vatteville-la-Rue,

Le 11 avril 2023

Le Maire : Jacques CHARRON

Pour le Maire,
Un adjoint

